Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 035-213500630-20251218-2025_48_2-DE

COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT AUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 18 décembre, à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, S'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Monsieur GALLE Christian.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Etaient présents : GALLE Christian - DELAUNAY Joseph – HUBEAU Maryvonne – LETANNEUR Alain - LEGEAI Danielle – BERTIN Isabelle - CHAUVIN Jérémy - BERTIN Ronan - DERENNES Isabelle.
Était absent : BAGOT Johann
Était excusé : BAGOT Johann

Mme LEGEAI Danielle a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 décembre 2025 *Date d'affichage : 4 décembre 2025*

2025 / 48
Convention Entente Intercommunale RPI
Participation financière

Monsieur le Maire rappelle le nouveau fonctionnement du financement du fonctionnement du RPI depuis la dissolution du SIRS et la signature de la convention d'entente intercommunale.

Trois items ont été définis :
- la participation réciproque basée sur le nombre d'élèves résidant sur chaque commune multiplié par le coût moyen départemental établi par la préfecture.
- le coût du transport : répartition à 50% pour chaque commune
- le coût de coordination (gestion administrative) : répartition à 50% pour chaque commune.
La commune de Rives du Couesnon assurant le service de transport et la coordination du service.

Les chiffres 2024 sont les suivants :

- **Répartition des coûts de transport scolaire**

Dépenses de fonctionnement 2024 :

		Montant
Dépenses	Frais divers	28 274,33 €
	Transport des enfants	27 705,37 €
Total dépenses		55 979,70 €
Total Recettes (Fougères Agglo et participation familles)		30 723,68 €
Reste à charge des communes		25 256,02€

Répartition prévue :

50 % La Chapelle Saint-Aubert : 12 628,01 €
50 % Rives-du-Couesnon : 12 628,01 €

- **Coût de la coordination**

Cout réparti à 50 % entre les collectivités	Cout total 11 935,86 €

Répartition prévue :

50 % La Chapelle Saint-Aubert : 5 967,93 €

50 % Rives-du-Couesnon : 5 967,93 €

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 035-213500630-20251218-2025_48_2-DE

- **Calcul du coût des élèves par commune**

Élèves domiciliés à LCSA scolarisés à RDC au 1er octobre 2024	25 511,00 €
Élèves domiciliés à RDC scolarisés à LCSA au 1er octobre 2024	9 16,00 €

- Synthèse des sommes dues par La Chapelle Saint-Aubert

Poste	Montant
Coordination	5 967,93 €
Transport	12 628,01 €
Élèves domiciliés à LCSA SColariséS à RDC au 1er octobre 2024	25 511,00 €
Total	44 106,94€

- Synthèse des sommes dues par Rives-du-Couesnon à la Chapelle Saint-Aubert

Poste	Montant
Élèves domiciliés à RDC scolarisés à LCSA DU 1er octobre 2024	19 516,00 €

Vu la convention de coopération scolaire entre les communes de Rives-du-Couesnon et la Chapelle Saint-Aubert,
Vu la délibération n°2024.11.137 du 19 décembre 2024 de la commune de Rives-du-Couesnon fixant les conditions d'organisation et financières de l'entente ;
Vu la délibération n°2024-39 du 31 octobre 2024 de la commune de La Chapelle Saint-Aubert approuvant les modalités de cette entente ;
Vu l'avis favorable du Conseil d'Entente en date du 25 novembre 2025 relatif à la répartition des frais de fonctionnement des écoles pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la répartition financière telle que présentée ci-dessus ;

DIT que la participation totale due par la commune de Rives-du-Couesnon à la commune de La Chapelle Saint-Aubert pour l'exercice 2024 s'élève à 19 516.00€ ;

VALIDE le versement à la commune de commune de Rives du Couesnon de la somme de 44 106.94€ correspondant à la participation totale due.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette participation et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Publié le 19 décembre 2025
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian GALLE

Le registre dûment signé
Le Maire,
Christian GALLE

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBERT 35140

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355